



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'aménagement et des équipements

**Étude détaillée du projet de loi n° 30 — Loi modifiant
la Loi sur la Société d'habitation du Québec (1)**

Le lundi 17 juin 1996 — N° 22

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	115,00 \$
Débats des commissions parlementaires	325,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'aménagement et des équipements	105,00 \$
Commission du budget et de l'administration	75,00 \$
Commission des institutions	70,00 \$
Commission des affaires sociales	65,00 \$
Commission de l'économie et du travail	60,00 \$
Commission de l'éducation	40,00 \$
Commission de la culture	35,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	20,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	10,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'aménagement et des équipements

Le lundi 17 juin 1996

Table des matières

Motion d'ajournement des travaux

1

Intervenants

M. Gabriel-Yvan Gagnon, président

M. Léandre Dion

M. Robert LeSage

M. Gérard R. Morin

M. André Pelletier

M. Christos Sirros

Le lundi 17 juin 1996

Étude détaillée du projet de loi n° 30

(Vingt heures huit minutes)

Le Président (M. Gagnon): Alors, si vous voulez bien, on va débiter. Je déclare la séance ouverte. Je vais rappeler le mandat de cette commission, soit de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec. Pour les fins de notre étude, nous avons besoin du ministre des Affaires municipales, qui, actuellement, est en Chambre. Il y aurait lieu, à ce moment-là, de suspendre.

Mais, avant, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire: Oui, M. le Président. Mme Bélanger (Mégantic-Compton) est remplacée par M. LeSage (Hull); M. Deslières (Salaberry-Soulanges) est remplacé par Mme Robert (Deux-Montagnes); et M. Quirion (Beauce-Sud) est remplacé par M. Sirros (Laurier-Dorion).

Le Président (M. Gagnon): Merci. Oui?

M. Dion: M. le Président, pour la raison que vous avez évoquée, je propose la suspension de nos travaux jusqu'à ce que le ministre soit disponible.

Le Président (M. Gagnon): Est-ce que c'est une proposition qui convient à tous?

M. LeSage: M. le Président, je proposerais qu'on ajourne pour ne pas...

Le Président (M. Gagnon): Qu'on suspende.

M. LeSage: ...qu'on suspende nos travaux au moins jusqu'à 22 heures pour permettre aux gens dans la salle de savoir à peu près à quelle heure on va revenir. Si on dit...

Le Président (M. Gagnon): O.K. Vous avez raison.

M. LeSage: ...jusqu'à la fin des travaux, ça se termine à 21 heures, il va manquer une heure. Si on dit à 22 heures, bien, on a de bonnes chances de revenir à 22 heures, ou 22 h 30, mais au moins qu'on ait une heure de fixée.

M. Dion: Ça va, 22 heures.

M. Morin (Dubuc): Il est en Chambre pour une intervention?

Le Président (M. Gagnon): C'est ça, sur un autre projet de loi. Ça fait qu'on va suspendre jusqu'à 22 heures. Les gens qui sont ici, on s'excuse, le ministre étant retenu à d'autres occupations, dès qu'il sera disponible, vers 22 heures, on reprend.

Une voix: ...

Le Président (M. Gagnon): Non, mais là c'est ça qu'on a convenu, là, pour s'assurer que les gens ne soient pas...

(Suspension de la séance à 20 h 10)

(Reprise à 22 h 8)

M. Pelletier: M. le Président, je trouve regrettable que des invités qui ont été invités par l'opposition ne puissent...

M. Sirros: Ils ont été invités par les travaux.

Le Président (M. Gagnon): On va le laisser parler.

M. Pelletier: ...ne puissent se faire entendre. Mais il faudrait, en même temps, qu'ils sachent que c'est l'opposition qui est en partie la cause de la situation qu'on vit. On est en fin de session et l'opposition, par tous les moyens, retarde les travaux. Et, ce soir, ça n'a pas fait de différence. Si bien que ces travaux qui sont retardés ont fait en sorte que le ministre n'a pas pu être ici tel que prévu.

Motion d'ajournement des travaux

À cette fin, vu qu'on ne peut pas aller plus loin, en vertu de l'article 165, je vous demanderais l'ajournement des travaux.

Le Président (M. Gagnon): Un ajournement sine die?

M. LeSage: M. le Président.

Le Président (M. Gagnon): Pardon? Ajourné?

M. LeSage: M. le Président, avant d'ajourner les travaux, là, j'aimerais reprendre un peu les propos du député d'Abitibi-Est. Je n'accepte pas que l'on blâme l'opposition parce qu'il y a des gens dans la salle. Je n'accepte pas non plus que l'on blâme l'opposition parce qu'on ne peut pas siéger.

Une voix: Vous savez très bien...

M. LeSage: Ce n'est pas l'opposition qui cède les travaux au Parlement. C'est le leader du gouvernement, votre leader, qui, comme le disait le député de Laurier-Dorion, a convoqué le ministre à deux endroits en même temps. Puis, malheureusement, le ministre des Affaires municipales ne peut pas être à deux places en même temps.

Le Président (M. Gagnon): Les mises au point respectives étant faites, la présente commission est ajournée sine die.

(Fin de la séance à 22 h 10)